

L'an deux mil dix-sept, le 24 octobre 2017, à 20 h. 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Marc GASTAL Maire,

DATE DE CONVOCATION : 23 octobre 2017

Nombre de conseillers en exercice : 11

Etaient présents : LAFON Yves, FLOYRAC Simone, GASTAL Gwladys, COUDERC Véronique, GOUAUX Gaston, LAMBERT Eliane SWARTVAGHER Jean Michel

Absents excusés : CAVALIÉ Stéphanie, REY Laurent, BOMPA Philippe

Madame GASTAL Gwladys été désigné secrétaire de séance.

La séance est ouverte de nous passons à l'ordre du jour.

LOGEMENT BARRADE :

La demande de Tony BOUQUET (un couple + un enfant à venir) sera retenu.

Un courrier sera adressé aux autres prétendants non-retenus.

GRILLE du CIMETIERE :

Un échantillon de couleur a été réalisé. Le gris est trop clair et ne satisfait pas l'ensemble du conseil.

Un ton au-dessus sera demandé à l'artisan.

28 – 2017 / DECISION MODIFICATIVE n° 28 – BUDGET ANNEXE EAU POTABLE DE PARNAC

Afin de pouvoir régulariser les frais de mission du SYDED d'un montant total de 5 969.96 € relatifs aux travaux de mise en conformité du captage et inscrits par erreur au compte de fonctionnement, il est nécessaire de procéder à un virement de crédit ; nous préleverons ce montant à l'opération 26 « RESEAU EAU POMPIERS » qui n'est pas encore commencée.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget annexe EAU POTABLE de l'exercice 2017.

CREDITS A OUVRIR

| OPER . | CHAP . | COMPTE ARTICLE | SECTION | DESIGNATION DE L'OPERATION | MONTANT |
|--------|--------|----------------|----------------|--|------------|
| 001 | 20 | 2156 | INVESTISSEMENT | INSTALLATIONS TECHNIQUES CAPTAGE Mise en conformité | + 5 969.96 |

CREDITS A REDUIRE

| OPER . | CHAP . | COMPTE ARTICLE | SECTION | DESIGNATION DE L'OPERATION | MONTANT |
|--------|--------|----------------|----------------|----------------------------|-----------|
| 26 | 20 | 2315 | INVESTISSEMENT | RESEAU EAU POMPIERS | -5 969.96 |

29 – 2017 / DECISION MODIFICATIVE n° 29 – BUDGET ANNEXE EAU POTABLE DE PARNAC

Le compte 658 enregistre les frais d'analyses d'eau, il se trouve insuffisamment pourvu, aussi nous allons l'abonder par le crédit du compte 022 : charges imprévues.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget EAU POTABLE de l'exercice 2017.

CREDITS A OUVRIR

| CHAP. | COMPTE | SERVICE | NATURE | MONTANT |
|-------|--------|----------------|-----------------------------|----------|
| 65 | 658 | FONCTIONNEMENT | CHARGES DIVERSES DE GESTION | + 300.00 |

CREDITS A REDUIRE

| CHAP. | COMPTE | SERVICE | NATURE | MONTANT |
|-------|--------|----------------|-------------------|---------|
| 022 | 022 | FONCTIONNEMENT | CHARGES IMPREVUES | -300.00 |

ACTION SOCIALE des AGENTS :

Choix de l'association ? APCT ou CNAS ou ? ?

Il est suggéré de voir avec la CCVLV qui compte 75 salariés, M. le maire va se renseigner. ...

Gwladys GASTAL doit creuser ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES :

Le logiciel de l'eau : Il ne donne pas satisfaction

Le problème va être revu, un nouveau logiciel d'environ 300 € (initialement prévu dans le projet) va devoir s'imposer. Un devis va être demandé.

Eclairage public : dans le bas de Parnac (Tuilerie, Régagnac) les lampadaires restent allumés trop tard le matin, alors que la luminosité est suffisante. A priori, ce sont des blocs à détection crépusculaire, à voir !

Commission action sociale :

Mini bibliothèque : des bénévoles se proposent de tenir ouverte cette bibliothèque

Boîte à livres : trouver un emplacement ?

Voirie - canalisations : Prévoir à Caunézil, rue du LAC de changer les canalisations d'eau sujettes à de nombreuses fuites et de refaire le revêtement de la rue.

Elagage : toutes les branches qui gênent et prolifèrent sur la voie publique

Il faudrait signaler à la CCVLV les zones prioritaires

Travaux « OPTIMISATION ENERGETIQUE » :

Monsieur le maire indique que le montant global des travaux devrait s'élever à **155 576.33 € HT**

Travaux « AGRANDISSEMENT SALLE POLYCULTURELLE »

Le 9 mars 2017, nous avons délibéré pour la mise en œuvre des deux phases de travaux : « **optimisation énergétique** » et « **agrandissement de la salle polyculturelle** » et à l'unanimité des présents, le conseil municipal a donné tous pouvoirs au maire pour solliciter les divers financeurs.

La subvention demandée au titre du **Fonds Régional d'Intervention** pour l'agrandissement de la salle polyculturelle a été rejetée en août 2017. Le courrier de la REGION OCCITANIE nous annonçant le rejet du FRI nous signalait un prochain dispositif.

CR du CM du 24 octobre 2017

Fin octobre 2017, le nouveau dispositif **d'ACCOMPAGNEMENT à la VITALITE des TERRITOIRES (espaces et équipements publics)** nous est proposé. Nous allons procéder à l'élaboration de cette demande de financement auprès de la REGION OCCITANIE.

Après avoir entendu, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents confirme sa volonté de réaliser ce projet et donne pouvoir au maire pour solliciter la REGION OCCITANIE.

30 - 2017 : OBJET - TRAVAUX d'EXTENSION DE LA SALLE POLYCULTURELLE,

Le maire fait part au conseil municipal que le projet initié pour la salle associative relève des critères nécessaires pour l'obtention d'une aide de la REGION OCCITANIE dans le cadre des dispositifs d'accompagnement à la vitalité des territoires (espaces et équipements publics)

Aussi, le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, confirme à l'unanimité des présents sa volonté de réaliser ce projet et donne pouvoir au maire pour solliciter le financeur tel que décrit ci-dessus.

Arrêt bus D8/D230 :

Un sujet récurrent : la ligne blanche continue serait souhaitable (route départementale D8)
L'éclairage de cette zone est pauvre. Un aménagement sécurisé du parking doit être étudié.

Repas des aînés : à organiser au début du printemps

L'ordre du jour est épuisé à 21 h.40 et la séance est levée.

Marc GASTAL,

Yves LAFON,

Simone FLOYRAC,

Laurent REY,
(excusé)

Gwladys GASTAL,

Stéphanie CAVALIE,
(excusée)

Eliane LAMBERT,

Gaston GOUAUX,

Philippe BOMPA,
(excusé)

Véronique COUDERC,

Jean Michel SWARTVAGHER